

Justificatif généré le 13/05/2022

Support de parution :



Date de parution :

13/05/2022

Département de publication :

(75) Paris

URL de l'annonce :

<https://www.actu-juridique.fr/?p=293299>

N° d'annonce :

606332

MONTESQUIEU PARTICIPATIONS

Société anonyme au capital de 1.950.000 €

Siège social : 12 Place Dauphine 75001 PARIS

562 090 290 R.C.S. Paris

Mesdames et Messieurs les Actionnaires sont convoqués dans les locaux de la Société situés à La Grande Arche -1, Parvis de La Défense 92 800 PUTEAUX, le **1er juin deux mille vingt-deux à onze heures**, en assemblée générale ordinaire, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

L'Assemblée Générale est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

? Rapport du Conseil d'administration sur la marche de la Société et du groupe au cours de l'exercice 2021 ;

? Rapports des Commissaires aux comptes sur les comptes dudit exercice et sur les conventions visées à l'article L.225-38 du code de commerce ;

? Approbation des comptes de l'exercice 2021 ;

(1ère résolution)

? Approbation des comptes consolidés de l'exercice 2021 ;

(2ème résolution)

? Affectation du résultat de l'exercice 2021 et Fixation du Dividende;

(3ème résolution)

? Vote sur les conventions visées à l'article L.225-38 du Code de commerce ;

(4ème résolution)

? Arrivée à terme du mandat d'un administrateur : Décision à prendre ;

(5ème résolution)

Pouvoirs pour formalités.

(6ème résolution)

Un formulaire de vote par correspondance a été adressé à chacun des actionnaires avec la convocation à l'assemblée générale.

Les votes par correspondance ne seront pris en compte que pour les formulaires dûment remplis et signés parvenus à la société à La Grande Arche -1, Parvis de La Défense 92 044 Paris – La Défense ou par mail à ambre.adelaide@montesquieu-participations.com, trois jours au moins avant la date de réunion de l'assemblée générale.

Pour avis,

Le Conseil d'administration

Vérifier la validité de l'annonce

Code de vérification : aeGVfKE2q

<https://digitalisation.actulegales.fr/#aeGVfKE2q>

